

# GUIDE DU DEMANDEUR - PROGRAMME DE PROTECTION DES SALARIÉS (PPS)

## QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE PROTECTION DES SALARIÉS (PPS)

Le PPS est un programme du gouvernement du Canada, qui prévoit le versement du salaire dû aux personnes admissibles dont l'employeur a fait faillite, fait l'objet d'une mise sous séquestre, ou autre procédure d'insolvabilité admissible au PPS.

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Vous devez remettre une preuve de réclamation au syndic/séquestre afin de recevoir un paiement en vertu du PPS. Communiquez avec votre syndic ou séquestre pour obtenir des renseignements sur la manière de remplir une preuve de réclamation.

Remplissez la présente demande papier ou sa version en ligne, disponible à l'adresse suivante : <https://srv212.services.gc.ca/ihst/Questionnaire.aspx?sid=a11c8e87-c3e5-4430-b980-b703179f87aa&lc=fra&iffsappid=PPS-WEPP&iffssid=8fb1ff70-4bf2-48bb-835f-657a5626036a>

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE AU NOM D'UNE PERSONNE ATTEINTE D'UNE INCAPACITÉ MÉDICALE OU DÉCÉDÉE

Les formulaires obligatoires sont disponibles à l'adresse suivante : [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/protection-salaries/employe/avant-demande.html](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/protection-salaries/employe/avant-demande.html) ou en appelant notre service de renseignements consacré au PPS au numéro sans frais suivant : 1-866-683-6516, ATS : 1-800-926-9105

## GUIDE DE RÉFÉRENCE

Question	Explication
(7)	<b>Autre prénom (facultatif)</b> Cette section facultative doit être utilisée si le prénom figurant sur votre carte/lettre de NAS est différent du prénom que vous utilisez couramment au travail (p. ex. Robert et Bob)
(8)	<b>Nom de famille (s'il est différent de ce qui précède)</b> Si le nom figurant sur votre carte/lettre de NAS est différent du nom que vous utilisez au travail, saisissez-le dans cette section. Par exemple, au travail, vous utilisez votre nom marital, alors que votre nom de jeune fille est utilisé sur la carte/lettre de NAS.
(26)	<b>Numéro de faillite/de mise sous séquestre du bureau du surintendant des faillites (BSF)/ou autre procédure d'insolvabilité admissible au PPS</b> Ce numéro figure dans la trousse d'information fournie par le syndic ou séquestre et apparaît au format suivant XX-XXXXXXX (7 à 9 chiffres) ou 0000XXX.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DES SALARIÉS (PPS)

ENVOYEZ LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI PAR LA POSTE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Centre de Traitement du PPS  
C.P. 5900  
Cornwall, Ontario K6H 6J6

**Remarque :** Vous pouvez soumettre votre demande en ligne au lieu de remplir et d'envoyer ce formulaire par la poste. Rendez-vous à : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/protection-salaries/employe/demande.html>. Si vous avez déjà présenté une demande au titre du PPS et que vous désirez y modifier ou ajouter des renseignements, veuillez composer le 1-866-683-6516.

<b>PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR</b>			
(1) Choisissez l'option qui décrit le mieux votre situation			
<input type="radio"/> Je suis la personne qui présente la demande <input type="radio"/> Je présente la demande au nom d'une personne décédée ou ayant une incapacité médicale (voir le guide du demandeur pour de plus amples renseignements).			
(2) Numéro d'assurance sociale	(3) Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	(4) Langue de communication préférée <input type="radio"/> Anglais <input type="radio"/> Français	
(5) Prénom (tel qu'il figure sur votre carte/lettre de NAS)		(6) Nom (tel qu'il figure sur votre carte/lettre de NAS)	
(7) Autre prénom (facultatif)		(8) Nom de famille (s'il est différent de ce qui précède)	
(9) Adresse municipale	(10) Ville	(11) Province/territoire	(12) Code postal
(13) Adresse postale (si elle est différente de l'adresse ci-dessus)	(14) Ville	(15) Province/territoire	(16) Code postal
(17) Numéro de téléphone		(18) Autre numéro de téléphone (s'il y a lieu)	
<b>PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE SYNDIC/SÉQUESTRE</b>			
(19) Nom d'entreprise du syndic/séquestre travaillant sur la faillite/la mise sous séquestre/ou autres procédures d'insolvabilité admissible au PPS de votre employeur			
(20) Numéro de téléphone du syndic/séquestre			
<b>Preuve de réclamation</b> La preuve de réclamation doit être envoyée directement au syndic/séquestre nommé pour gérer la faillite / la mise sous séquestre/ou autres procédures d'insolvabilité admissible au PPS. La confirmation de la preuve de réclamation, émise par le syndic/séquestre, est l'une des exigences pour le paiement en vertu du PPS.			
<b>PARTIE 3 - RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI</b>			
(21) Nom d'entreprise de l'employeur en faillite ou insolvable		(22) Ancienne adresse de l'employeur	
(23) Ville	(24) Province/territoire	(25) Code postal	

<p>(26) Numéro d'identification du BSF de la faillite/de mise sous séquestre/ou d'autre procédure d'insolvabilité admissible au PPS</p> <p>_____</p>	<p>(27) Date de la faillite ou de la mise sous séquestre de l'employeur, ou autre procédure d'insolvabilité admissible au PPS</p> <p>_____</p> <p>AAAA/MM/JJ</p> <p>*Pour les propositions sous le régime de la LFI (section I partie III), les procédures sous la LACC, ou les instances étrangères, entrez la date de la décision du tribunal, selon laquelle l'ancien employeur a congédié ou licencié tous les employés du Canada à l'exception de ceux dont les services ont été retenus pour cesser progressivement ses activités commerciales.</p>
<p>(28) Fournissez une explication si vous ne soumettez pas votre demande dans les 56 jours suivants la plus récente des dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• date de la faillite /de la mise sous séquestre/ou date de la décision du tribunal, selon laquelle l'ancien employeur a congédié ou licencié tous les employés du Canada à l'exception de ceux dont les services ont été retenus pour cesser progressivement ses activités commerciales;</li> <li>• date de fin de votre emploi à la suite d'un licenciement, d'une démission, d'un départ à la retraite ou de la fin du contrat;</li> <li>• date à laquelle le séquestre a mis fin à votre emploi.</li> </ul>	
<p>(29) Aviez-vous un lien de parenté avec un gestionnaire, un administrateur, un dirigeant ou une personne avec une participation majoritaire dans l'entreprise ? (Parenté par les liens du sang, de mariage (y compris celle d'union de fait) ou par les liens d'adoption.)</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non (Si non, passer à la <b>partie 4</b>)</p> <p>Si oui, quelle est la relation entre vous et la personne :</p> <p><input type="checkbox"/> mon père, ma mère, un de mes grands-parents ou un de mes arrière-grands-parents (y compris les liens découlant d'une adoption ou d'une union)</p> <p><input type="checkbox"/> mon frère ou ma sœur (y compris les liens découlant d'une union)</p> <p><input type="checkbox"/> mon fils, ma fille, mon petit-fils, ma petite-fille, mon arrière-petit-fils ou mon arrière-petite-fille (y compris les liens découlant d'une adoption ou d'une union)</p> <p><input type="checkbox"/> mon époux ou épouse (ou conjoint de fait)</p> <p><input type="checkbox"/> ma tante, mon oncle, ma nièce, mon neveu, ma cousine ou mon cousin</p>	
<p>(30) Vos tâches étaient-elles semblables à celles d'autres employés qui occupaient un emploi semblable?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>	<p>(31) Votre nombre total de jours et d'heures de travail par semaine était-il semblable à celui d'autres employés qui occupaient un emploi semblable?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>(32) Vos gains et votre régime d'avantages sociaux des employés (salaire, primes, etc.) étaient-ils semblables à ceux des autres employés qui occupaient un emploi semblable?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>	<p>(33) Receviez-vous votre paie de la même façon et au même moment que les autres employés?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>(34) Est-ce que l'employeur vous versait un salaire pour toutes les tâches accomplies?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>	<p>(35) Avez-vous personnellement investi de l'argent ou avez-vous prêté de l'argent à l'entreprise qui vous embauchait?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>(36) Avez-vous une lettre de décision concernant l'assurance emploi (établissant la relation entre vous et votre employeur) de l'Agence du revenu du Canada? Si oui, veuillez nous faire parvenir une copie du document au PPS.</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>	

## PARTIE 4 - SUBROGATION

### SUBROGATION

Je comprends que, lorsque je reçois un paiement dans le cadre du Programme de protection des salariés, Sa Majesté la Reine du chef du Canada est subrogée en vertu de l'article 36 de la *Loi sur le Programme de protection des salariés*, dans tous les droits que je peux avoir à l'égard de mon ancien employeur ou de l'administrateur de ce dernier pour les salaires impayés couverts par le paiement du Programme de protection des salariés que je reçois. Je comprends que mon droit de recouvrer les dettes contre mon employeur ou l'administrateur de ce dernier, au-dessus du montant du paiement reçu dans le cadre du Programme de protection des salariés est limité à tout montant dû au-dessus du montant du paiement reçu dans le cadre du Programme de protection des salariés. Si je reçois une somme quelconque de mon employeur, l'administrateur de ce dernier, le syndic ou de toute autre tierce partie pour salaire impayé après que j'aie reçu un paiement dans le cadre du Programme de protection des salariés, je consens par la présente à payer à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, le montant de cette somme reçue, jusqu'à concurrence de la somme versée dans le cadre du Programme de protection des salariés.

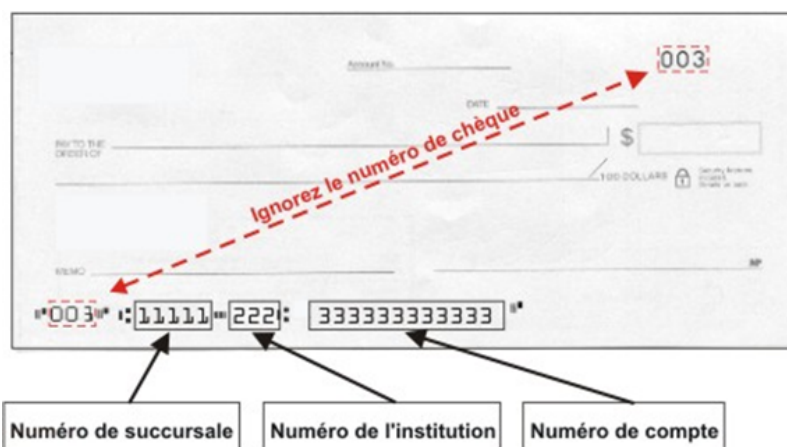
Dans le cadre du PPS, le gouvernement du Canada versera une partie du salaire impayé à l'employé, puis le remplacera en tant que créancier de cette dette.

## PARTIE 5 – DÉPÔT DIRECT

Votre paiement dans le cadre du PPS peut être déposé dans votre compte à votre institution financière canadienne. Vous devrez indiquer les renseignements suivants :

- le nom de votre institution financière;
- le numéro de la succursale;
- l'institution financière;.
- votre numéro de compte.

Vous trouverez ces numéros dans votre livret bancaire, sur votre relevé bancaire, sur votre bordereau de dépôt ou chèque encodé ou en communiquant avec votre institution financière au Canada.



**Remarque :** Si vous avez autorisé le dépôt direct et que les renseignements relatifs à votre compte bancaire changent ou que vous déménagez, il est important de communiquer sans délai avec un Centre Service Canada, par téléphone ou en personne, pour nous en informer.

Si vous ne fournissez pas les renseignements demandés, un chèque sera posté à l'adresse que vous avez inscrite sur ce formulaire de demande.

Votre paiement sera déposé dans le compte de votre institution financière si vous êtes admissible. Veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom de l'institution financière

Numéro de la succursale

Institution financière

Numéro de compte

**PARTIE 6 - DECLARATION**

Je déclare que les renseignements que j'ai fournis dans la présente demande sont, au meilleur de ma connaissance, complets et véridiques. Je reconnais que ces renseignements serviront à déterminer mon admissibilité aux paiements du PPS. Je comprends que ces renseignements peuvent faire l'objet d'une vérification et que les observations et déclarations fausses ou trompeuses faites sciemment en raison de la dissimulation de certains faits constituent une infraction à la Loi sur le Programme de protection des salariés.

Les renseignements personnels que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 8 de la Loi sur le Programme de protection des salariés afin d'administrer le PPS, ce qui comprend la détermination de l'admissibilité et le recouvrement des dettes subrogées. Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu de l'article 29 de la Loi et conformément à la Directive sur le numéro d'assurance sociale du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui répertorie le PPS. Le NAS servira à l'administration du PPS, ce qui comprend la détermination de l'admissibilité et le recouvrement des dettes subrogées.

La participation est volontaire; toutefois, le refus de fournir les renseignements personnels pourrait empêcher qu'on vous prenne en compte pour un paiement du PPS. Les renseignements personnels fournis peuvent être communiqués à d'autres institutions fédérales et à la province ou au territoire où vous avez travaillé pour l'administration du PPS, ou à des tiers non gouvernementaux pour l'administration du PPS, ainsi qu'à des fins d'analyse des politiques, de recherche ou d'évaluation. Vos renseignements personnels peuvent être recueillis auprès de syndicats ou de séquestres, qui sont tenus de fournir les renseignements relatifs aux personnes à qui l'on doit verser des salaires admissibles, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Programme de protection des salariés, afin de déterminer l'admissibilité à recevoir des paiements et de collecter des dettes subrogées en vertu du PPS.

Vos renseignements personnels sont administrés conformément à la *Loi sur le Programme de protection des salariés*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* et aux autres lois applicables. Vous avez droit à la protection et à la correction de vos renseignements personnels ainsi qu'à l'accès à ceux-ci. Ce droit est décrit dans le fichier de renseignements personnels du Programme de protection des salariés, EDSC PPU 035. Pour connaître la marche à suivre afin d'obtenir ces renseignements, consultez la publication du gouvernement intitulée Info Source disponible en ligne, à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/transparence/aai/rapports/infosource.html>. Info Source peut également être consultée en ligne dans tous les Centres Service Canada.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada au sujet du traitement de vos renseignements personnels par le Ministère : [https://www.priv.gc.ca/faqs/index\\_f.asp](https://www.priv.gc.ca/faqs/index_f.asp).

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_